

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 3-4

Nachruf: Nos morts
Autor: Badoux, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son arrêt de mort. Que sauraient peser, en pareil cas, des considérations esthétiques! Et pourtant, on eût trouvé facilement la somme voulue pour conserver ce vétéran qui était l'ornement admiré de tout un quartier urbain de Montréal.

Voici quel fut le volume de l'arbre après façonnage :

<i>Bois de service:</i>	sciage	15.00 m ³	} 66 %
	charronnage	1.50 m ³	
<i>Bois de feu:</i>		6.50 m ³	} 34 %
	écorce des billes (12 %)	2.00 m ³	
<i>Volume total</i>		25.00 m ³	

Son âge ne put pas être compté très exactement; il a dû comporter 100 à 105 ans.

Disons, d'autre part, que le coût du façonnage, qui fut très difficile, s'est élevé à „ 600.— L'arbre sur pied, valait donc fr. 2600.—

Or, il a été vendu . . . fr. 500! . . .

N'est-ce pas à croire que ceux qui vendent nos beaux noyers, ces précieux témoins du temps passé qu'il faudrait conserver, sont destinés à être tondus. C'est presque une satisfaction pour ceux qui ont tant de chagrin à assister impuissants à ces inutiles hécatombes. Sentiment peu charitable, assurément, mais combien humain ! *H. Badoux.*

NOS MORTS.

† Charles Bertholet, ancien inspecteur des forêts.

Monsieur Charles Bertholet, ancien inspecteur des forêts, est décédé à Lausanne le 13 mars. La mort lui a été clémence et l'a pris, rassasié d'ans, mais vouant encore toute son énergie à ce travail désintéressé et obstiné qui fut sa vie.

Personne n'a honoré davantage que M. Ch. Bertholet l'Administration forestière dont il était un ornement. Il s'en est allé laissant de beaux états de service.

Bourgeois des communes d'Aigle, Villeneuve et Roche, Ch. Bertholet est né en 1834, à Lausanne, où son père était négociant. Il y passa

son enfance et sa jeunesse. Avant de choisir la carrière de forestier, il a beaucoup hésité et l'on trouve son nom parmi les étudiants en droit de l'Académie d'alors où il suivit les mêmes cours que les Louis Ruchonnet et Paul Cérésole. Donnant suite aux conseils des forestiers Lardy et Davall de Joffray, il se fit inscrire à l'*Aargauisch-Waldbauschule*, que dirigeait alors de façon remarquable le colonel Walo von Greyerz, avec lequel il se lia pour la vie. De Lenzbourg, le jeune candidat se rendit à la Section forestière de l'Ecole polytechnique à Karlsruhe, dont il suivit les cours pendant deux semestres. Sur ces entrefaites (1855), l'Ecole forestière suisse ayant ouvert ses portes, Ch. Bertholet y accourut, heureux de pouvoir goûter dans son pays même aux sources de l'enseignement forestier supérieur. Le 14 août 1857, il reçut son diplôme de forestier; c'était le premier que délivrait notre Ecole forestière fédérale. C'est de ce moment que date l'affectueuse admiration qu'il témoigna, durant toute sa vie, à son ancien maître El. Landolt, le célèbre professeur de sylviculture de Zurich.

En 1858, il sert d'adjoint dans l'arrondissement de Moudon, au colonel Burnand, inspecteur forestier, très occupé alors par la transformation du fusil Prélaz-Burnand. A ce moment, le jeune Bertholet ne voulut pas postuler une place d'agent forestier dans l'administration forestière vaudoise parce qu'il ne pouvait souscrire en conscience à certaines dispositions de la loi en vigueur. Voilà qui dépeint bien l'homme et qui montre la haute conception qu'il se faisait de ses devoirs !

Encouragé par les forestiers Davall et Lardy, il se décida à aller faire visite à un oncle, à Knoxville, dans le Tennessee (Amérique). Dans cet intéressant voyage de 5 mois, il sut créer un bel herbier dont il fit cadeau plus tard au collège d'Aigle. En 1871, il accepta la gérance des forêts de la bourgeoisie de Neuveville; il élabora en outre de nombreux aménagements dans les forêts de la région et procéda à des expertises forestières.

En 1870, il revint dans son canton pour enseigner, pendant 8 ans, les sciences naturelles au collège d'Aigle. Rentré dans l'administration en 1878¹, il dirigea jusqu'en 1890, l'arrondissement de Cossonay. Son domicile était alors à Morges. Son endurance et son ardeur au travail, sa sobriété et ses longues courses à pied, pour aller depuis Morges gérer la grande forêt du Risoux sont devenues quasi légendaires dans cette région. De 1890 à 1910, M. Bertholet fut sans interruption à la tête de l'arrondissement de Lausanne. En 1910, estimant que son grand âge ne lui permettait plus d'assumer les charges de la gestion de son arrondissement, il avait démissionné et, bien à regret, dit adieu aux grands bois du Jorat. Dès lors, modestement, sans bruit, il dépensa les trésors inépuisables de son bon cœur, occupé à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Il fut en particulier le très actif agent de „l'Oeuvre du jeune homme“ dont il était devenu l'âme. C'est au

¹ La nouvelle loi de 1873 avait supprimé les dispositions auxquelles il n'avait pu souscrire précédemment.

milieu de ces nobles préoccupations que la mort est venue le prendre. Il s'est endormi paisiblement, peu après avoir assisté au passage d'un train de pauvres évacués. Violemment remué par la vue des horreurs résultant de la guerre telle qu'elle se fait actuellement il avait exprimé l'espoir de n'être bientôt plus le spectateur de pareils désordres. Homme profondément religieux, il était prêt à partir.

On ne saurait imaginer une existence plus remplie et d'une plus sereine beauté.

Le travail fut la grande règle de sa vie, faire le bien son constant idéal. Nulle jouissance n'égalait pour lui celle d'obliger son prochain et de venir en aide aux malheureux. Admirable leçon que la vie de cet homme qui a dû gagner péniblement sa vie jusqu'au dernier moment et qui néanmoins donnait sans compter, de cet homme qui ne connaissait pas l'envie et qui sut ne jamais médire d'autrui.

Aussi bien, M. Bertholet était-il hautement respecté de ses chefs, de ses collègues et de ses gardes-forestiers pour lesquels il était d'une paternelle bienveillance.

Lors de sa démission, le Conseil d'Etat lui avait remis une pièce d'argenterie pour les excellents services rendus pendant cinquante-un ans. A cette occasion, ses collègues lui avaient offert un souvenir.

Il était membre d'honneur de la Société des forestiers suisses et de la Société vaudoise des forestiers.

Sylviculteur excellent, doublé d'un naturaliste très épris de la botanique, M. Bertholet a fait de nombreux plans d'aménagement. Il a aménagé, en particulier, la grande et belle forêt du Risoux à laquelle il était particulièrement attaché.

Il a formé de nombreux stagiaires auxquels, par sa ponctualité, sa sobriété et sa haute conscience il fut un vivant exemple.

M. Bertholet, qui écrivait une langue claire et très châtiée, a malheureusement peu publié; les loisirs pour cela lui ont manqué. C'est lui qui, de 1876 à 1879, fut le traducteur de ce journal alors que notre organe paraissait en deux éditions dont la française était surtout une traduction de l'autre. Mais telle était sa modestie que nulle notice dans le titre ou dans le texte de ce journal ne trahit le nom de ce parfait traducteur.

Notons, pour être complet, que M. Bertholet enseigna, de 1890 à 1897, la sylviculture à l'Ecole cantonale d'agriculture à Lausanne.

Très patriote, ce modeste tint à honneur de remplir jusqu'au dernier jour ses droits et devoirs de citoyen. Aucune question politique ou sociale ne le laissait indifférent. Il assistait aux assemblées électorales et y prenait volontiers la parole, étudiant les questions sans parti pris, discutant avec la plus courageuse franchise, écouté de tous avec respect. Il était un partisan extrêmement décidé de la représentation proportionnelle dont son idéalisme ne voyait que les beaux côtés.

Au militaire, il avait atteint le grade de capitaine d'infanterie; c'est en cette qualité qu'il prit part à l'occupation des frontières en 1870—1871.

Ainsi vécut ce digne citoyen qui fut un sage. Il laissera le souvenir d'un forestier érudit qui fut avant tout un homme de cœur, un homme de devoir et un admirable caractère. Le souvenir d'un tel homme est bienfaisant.

Nous exprimons à sa famille avec, nos condoléances, les sentiments de respectueuse sympathie de tous ceux qui ont eu le privilège de connaître cet homme d'élite.

H. Badoux.

Publications de Ch. Bertholet.

Notice sur la forêt cantonale du Risoux. Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen. 1882.

Notice sur la forêt du Jura vaudois. Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles. Vol. XXII, 1886.

Quelques arbres de nos forêts. Jahrbuch des Schweizerischen Alpenklubs. Jahrgang XII, 1876/77.

Bertholet et Müller. *Détermination du matériel, de l'accroissement et de la possibilité dans les forêts jardinées, direction des coupes dans ces forêts et discussion.* Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen. 1886.

Les cultures agricoles intercalées dans les coupes de bois. Journal forestier suisse. 1902.

BIBLIOGRAPHIE.

Les forêts publiques du canton de Vaud. Notice rédigée par le Service forestier vaudois, à l'occasion de l'Exposition nationale de Berne en 1914. Lausanne, 1914, 48 p.

Cette intéressante notice a été rédigée, ainsi que l'indique son titre, pour figurer à l'Exposition nationale de 1914, à Berne. On sait combien cette belle manifestation du travail, si parfaitement réussie à tous égards, a pâti des événements qui, depuis août 1914, bouleversent notre vieux continent. Il est à supposer que la publication ci-dessus a partagé le sort général.

Ce nous sera une excuse pour nous y arrêter un peu longuement et pour la faire connaître au public forestier. Nous nous empressons d'ajouter qu'elle le mérite à tous égards.

Ce premier essai sur la statistique des forêts publiques vaudoises n'a pu être commencé qu'en 1913. C'est dire qu'il ne pouvait avoir la prétention d'être complet, d'autant moins que les données antérieures à 1903 sont bien fragmentaires. Il n'envisage que la période de 10 ans allant de 1903 à 1912. Les indications qu'il contient sur cette période sont très complètes et permettent de se faire un tableau exact de l'activité déployée par l'administration forestière vaudoise.

La notice débute par une Introduction qui est l'historique du développement de l'administration et de la législation forestières de 1786, veille de la Révolution, jusqu'en 1903. On y trouve d'intéressants renseignements sur les droits d'usage de l'époque, sur les traitements du personnel, puis un sobre commentaire des principes à la base des lois forestières de 1804, de 1810, de 1826, de 1835 et de 1873.

Un deuxième chapitre — le plus important — est consacré à l'examen des forêts publiques sous le régime de la nouvelle loi forestière de 1903. Et il se trouve ainsi que les résultats statistiques envisagés dans la décade de 1903 à 1912 sont ceux de la première décennie d'application de la loi en vigueur. Heureuse coïncidence qui permettra ainsi d'examiner cette loi dans ses résultats pratiques et de juger, en toute connaissance de cause, de son utilité.